

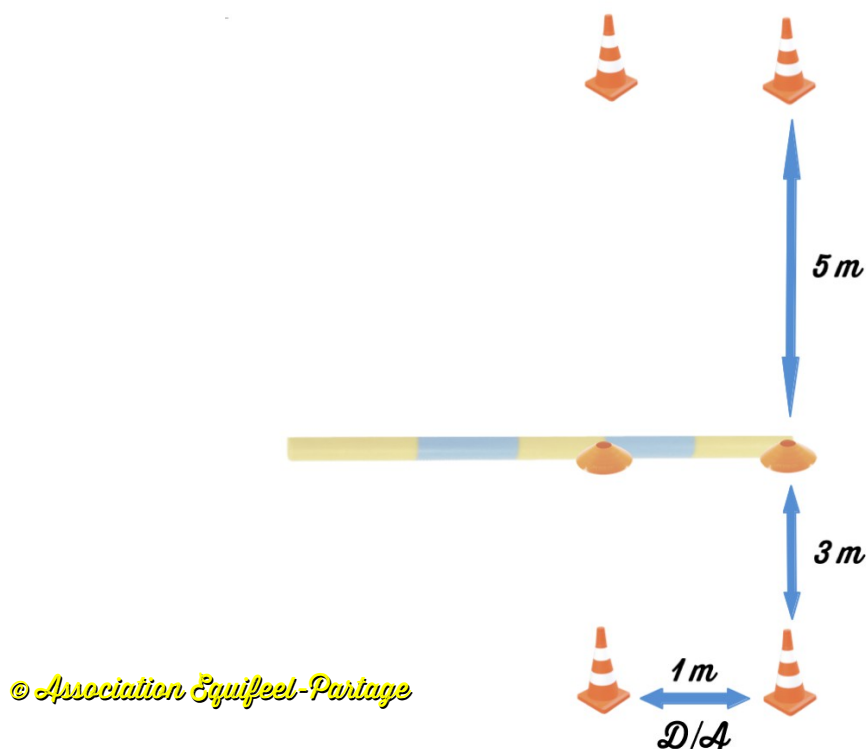
Équipement :

6 cônes formant 3 portes large de 1m dont une située à 5m de la barre, une au niveau de la barre et une dernière à 3m de la barre et représentant le zone de D/A, 1 barre de 3m.

Le port du casque est obligatoire - Le stick / badine est autorisé sans aucune touche - La selle n'est pas obligatoire – Cordelette interdite

Temps autorisé : 1 minute

Descriptif : Le duo sera immobile les antérieurs et postérieurs du cheval de part et d'autre de la porte de départ. Il avance jusqu'au-dessus de la barre au sol, effectue un arrêt entre les deux disques (sans temps d'arrêt imposé). Le cavalier effectue ensuite un déplacement latéral sur la barre jusqu'à en sortir. Il avance et fait demi tour en passant par la porte par l'arrière. Il retourne sur la barre entre les deux disques et effectue un déplacement latéral sur la barre dans l'autre sens jusqu'à en sortir. Il vient s'arrêter dans la même position qu'au départ, les antérieurs et postérieurs du cheval de part et d'autres de la porte en la contournant par derrière.



Contrat 10 points : Le cheval en filet, side-pull ou licol plat ou corde (accroche sur les côtés).

Contrat 15 points : Le cheval en filet, side-pull ou licol plat ou corde (accroche sous l'auge).

Contrat 20 points : Le cheval en licol corde ou plat et longe (accroche sous l'auge) et le cavalier devra garder une main sur le tête tout le long de l'exercice.

Bonus :

- + 2 points si le contrat est réalisé sans stick (valable pour les 3 contrats)
- + 2 points de continuité du mouvement qui sera attribué si le cheval n'a pas besoin d'effectuer d'arrêt en dehors de ceux imposés par le contrat, y compris dans les demandes d'ajustement et/ou correction de trajectoire par le cavalier (valable pour les 3 contrats)
- + 2 points si le contrat est réalisé avec la barre surélevée de 30 cm (valable pour les 3 contrats)

Pénalités spécifiques à ce dispositif (les pénalités générales applicables sont disponibles sur une fiche à part) :

- Posé d'un antérieur ou d'un postérieur du cheval de l'autre côté de la barre : -2 points par pied applicable plusieurs fois.
- Sortie de deux pieds du cheval de l'autre côté de la barre : contrat ramené à zéro.
- Touche du cheval avec le stick : - 2 points pour les contrats en 10 points – contrat ramené à 0 pour les contrats en 15 et 20 points

NB : Dans le cas où votre contrat est ramené à 0, il vous sera attribué tout de même 5 points de participation dans le but de valoriser le travail effectué avec votre cheval durant le mois, et encourager les publications en cas de non réussite.

Vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=_yoPWKVLlg0&feature=youtu.be